

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

élèves Question écrite n° 91414

Texte de la question

Mme Annie Genevard interroge Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche au sujet du choix de certaines familles de ne pas scolariser leurs enfants préférant l'enseignement à domicile ou par correspondance. Cette liberté leur est reconnue pour autant qu'elle soit encadrée et offre des garanties d'un niveau correct d'enseignement. À la suite des évènements terribles que notre pays vient de traverser avec les attentats terroristes du 13 novembre 2015 à Paris et Saint-Denis, lors du rassemblement des maires de France à Paris le 18 novembre 2015, des maires ont exprimé leur inquiétude face au phénomène, grandissant selon eux, de déscolarisation considérant qu'il y avait là un danger d'isolement de la société pour des enfants et des jeunes qui dès lors pourraient se trouver plus exposés à des phénomènes de communautarisation ou pire de radicalisation. Aussi, souhaiterait-elle que le Gouvernement lui communique le nombre d'élèves concernés par la déscolarisation et les motifs de celle-ci pour autant qu'on les connaisse et si ce phénomène est véritablement en expansion. Si oui, il conviendrait de l'informer de l'appréciation par le ministère de l'éducation nationale de cette progression et s'il entend la limiter.

Données clés

Auteur: Mme Annie Genevard

Circonscription: Doubs (5e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 91414 Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>1er décembre 2015</u>, page 9498

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)